

Signature du 20^e Contrat Social de Territoire

Le Conseil général signe un Contrat Social de Territoire (CST) avec Chanteloup-les-Vignes et la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS) pour les années 2013-2015.

Le CST de Chanteloup-les-Vignes est le 20^e contrat signé par le Conseil général. Déjà engagée avec le Conseil général depuis 2007, la Ville de Chanteloup-les-Vignes signe un contrat tripartite pour 3 ans. Chaque collectivité participant au regard de ses compétences respectives.

Les partenaires (acteurs locaux institutionnels et associatifs) ont participé à une réflexion préalable qui a permis d'élaborer ce contrat. Les difficultés de la population ont été identifiées et deux thématiques prioritaires ont été dégagées pour répondre au mieux aux besoins de la population Chantelouvaise.

L'habitant acteur dans une ville en transformation urbaine et sociale. Ce qui suppose :

- L'amélioration de la lisibilité des structures et dispositifs existants dans la ville ;
- Le renforcement du rôle des parents et la place de la famille dans l'éducation ;
- Le développement de l'autonomie des personnes notamment par la mobilité ;
- L'accompagnement de la population dans la prise en compte de son environnement.

Une nouvelle stratégie d'intervention par des approches et actions adaptées aux enjeux actuels et à venir. Notamment :

- L'amélioration de la réponse des acteurs par la prise en compte du public différencié ;
- Le renforcement de la connaissance mutuelle et la coordination des actions.

Le coût global de ce contrat pour les années 2013-2015 s'élève à 4 386 180 €. Le Conseil général participe à hauteur de 24 % du coût des 26 actions, ce qui représente un montant de 1 092 245 €.

Contact presse :

Alexia Borrás
Tél. : 01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr

